



Extrait du compte rendu du conseil municipal du 04 mars 2020

Consultable dans sa totalité en Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public

L'an deux mil vingt, le quatre mars à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHER, Maire.

Etaient présents : M. BOUCHER, Mme DUBUISSON, M. LLERES, Mme GHOZET, MM. ALIAS; ALIA, BOURGUIGNON, SCHMITT, DUBOIS, Mmes BIONNE, OUSSALEM, CHAMBEURLANT, M. LAGACHE.

Etaient absents : Mme JEANNIN (absente pouvoir à Mme DUBUISSON), Mme DAUZET (pouvoir à M. LLERES), Mme BRASSEUR (pouvoir à Mme GHOZET), M. GIROT, Mme POTIER.

Monsieur ALIAS Alfred est élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que désormais, conformément à l'article l2121-10 du CGCT, toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée ». « Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse ».

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour

L'assemblée à l'unanimité autorise l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Convention d'aménagement, de gestion, d'entretien et de promotion des chemins de randonnée avec la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).

Adoption du compte rendu de la séance du 18 décembre 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 18 décembre dernier est adopté à l'unanimité.

Lancement de la procédure de modification simplifiée du PLU suite au changement de limites du territoire

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2019, Monsieur le Préfet a acté le changement de limites de territoire entre la commune de Nogent sur Oise et la commune de Monchy Saint-Eloi.

De ce fait, il convient de faire évoluer les documents graphiques du Plan Local d'Urbanisme afin d'y intégrer les secteurs nouvellement rattachés à la commune et de leur appliquer le règlement du PLU de la commune approuvé par délibération du 11 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prescrit la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant

L'assemblée fixe les modalités de concertation, de consultations et de transmission. Elles sont clairement énoncées dans le compte rendu complet disponible en Mairie.

La réalisation complète de cette mission est confiée au bureau d'étude INGESPACÉ.

Les crédits seront prévus en section d'investissement du budget communal 2020.

Lancement d'une mission de conseil en organisation des services de la collectivité

Au regard de la pyramide des âges vieillissante des agents de la collectivité et des départs en retraite ou volontaires prévus, le conseil municipal, à l'unanimité décide de confier au Centre de Gestion de l'Oise une mission de conseil en organisation des services et décide de prévoir les crédits nécessaires au paiement de cette dépense en section de fonctionnement du budget communal 2020.

Aménagement d'un parcours de santé –demande de subvention d'Etat

Par délibération en date du 18 décembre 2019, il a été acté le projet d'aménagement d'un parcours de santé, zone de la Croix Blanche. Ce programme étant éligible à la DETR, les membres de l'assemblée à l'unanimité, demande l'inscription de ce projet dans un programme subventionnable au titre de la DETR 2020.

Avis sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Lors de sa séance du 19 décembre 2019, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Brèche a adopté à l'unanimité les documents du SAGE.

La CLE soumet à présent le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux à l'avis des membres de l'assemblée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée à l'unanimité, émet un avis favorable au projet tel que présenté.

Décision modificative et engagement d'une dépense d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020

Avant le vote du budget primitif 2020, le conseil municipal, à l'unanimité, prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de certaines dépenses.

- article 2161 /1711, Projet sculpture : article 2161/1711 : + 3 000 €
- article 202 / 3201, modification PLU : + 5 100 €
- article 2033 /3201, modification PLU : +2 000 €.

Suite à la délibération du 5 novembre 2019 concernant la régularisation d'une écriture comptable dite «opération d'ordre», sans incidence financière sur le budget communal, le conseil municipal ajoute 321 510 € en dépenses à l'article 16818 et ajoute une recette à l'article 1641 pour 321 510 €.

Encaissement d'un chèque lié à la mise à disposition de la salle Polyvalente

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité autorise l'encaissement du montant de 9,21 € sur le budget communal 2020 – article 7788 correspondant au remboursement du coût salarial d'un agent de la collectivité ayant attendu en vain pour un état des lieux sortant lors d'une mise à disposition de la salle polyvalente

Autorisation pour le personnel communal d'effectuer des astreintes rémunérées

Le 11 avril 2016, le conseil municipal autorisait les agents affectés au service technique à effectuer des astreintes d'exploitation moyennant le versement d'une indemnité en fonction des permanences

effectuées. La Trésorerie demande les grades concernés par ses astreintes et par ailleurs , il faut leur indiquer les services concernés par les heures supplémentaires ou complémentaires.

Après délibération à l'unanimité, l'assemblée dresse la liste des grades pour lesquels les astreintes sont autorisées, confirme le montant des indemnités correspondantes et détermine les grades détenus par les agents autorisés à effectuer des heures supplémentaires et complémentaires.

Désaffectation du bâtiment dit « préfabriqué » destiné à l'usage scolaire

Suite à la délibération de la présente assemblée en date du 5 novembre 2019 et par réponse du 15 janvier 2020, Monsieur le Préfet émet un avis favorable à la désaffectation du bâtiment dit « préfabriqué » situé dans l'enceinte de l'école du Clos Saint-Paul.

Compte tenu de cet avis, l'assemblée, à l'unanimité confirme sa décision et prononce la désaffectation du bâtiment libre de toute occupation,

Avis sur le rapport annuel d'activités 2019 du Parc Chédeville

Le conseil municipal à l'unanimité, émet aucune observation concernant le rapport rédigé par la Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée Dorée pour l'activité annuelle 2019 du Parc Chédeville

Point ajouté à l'ordre du jour :

Convention d'aménagement, de gestion, d'entretien et de promotion des chemins de randonnée – commune extérieure à l'ACSO.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité approuve le principe de mise en valeur des chemins de randonnée et accepte de signer la convention entre la commune et la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise pour l'aménagement, la gestion, l'entretien et la promotion des chemins de randonnée.

Le Maire ou toute autre personne dûment mandatée est autorisé à signer ladite convention.

Pour information :

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire communique à l'ensemble des membres du conseil, la liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner enregistrées entre le 29 novembre 2018 et le 12 décembre 2019.

Erreur de plume

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée qu'une erreur de plume s'est produite lors de la retranscription de la décision modificative n° 4 du 18 décembre 2019. Il convient de lire :

Article 673 : + 482 €

Article 022 : - 482 € en lieu et place de : article 002 : - 482 €

Monsieur le Maire tient à saluer tous les membres du conseil municipal qui ont œuvrés durant ce mandat. Il les remercie pour leur implication sans faille durant ces 6 années et fait part de tout le plaisir qu'il a eu de travailler avec tous pour le bien de la commune et de ses administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40